Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Les élections communales à Liège : cartels, polarisation et les écologistes au pouvoir*

par Jean BEAUFAYS,
Professeur associé à l'Université de l'Etat de Liège.

Michel HERMANS et Pierre VERJANS,
Chercheurs au Service de science politique appliquée aux régions de l'Université de l'Etat de Liège.

*

I. Les difficultés de Liège.

Par l'opération de fusion de communes, la Ville de Liège a vu sa population s'accroître d'environ 100.000 habitants. Cette cité est, en effet, passée de 140.500 à 242.677 habitants entre le 31 décembre 1976 et le 1er janvier 1977. L'adjonction des communes d'Angleur, Bressoux, Chênée, Grivegnée, Jupille-sur-Meuse, Rocourt, Wandre et de certains quartiers des communes d'Ans, Embourg, Herstal, Ougrée, Voroux-les-Liers et Saint-Nicolas a triplé la superficie de la Cité Ardente (6.504 ha au lieu de 2.269 ha). Par cette adjonction, il a été permis de parler de ceinture rouge de Liège. En effet, sur les huit communes fusionnées, six étaient dirigées par une majorité socialiste homogène. Dans les deux restantes, le PSB se retrouvait, de justesse, dans l'opposition. A Liège-ville, par contre, les trois familles politiques traditionnelles étaient de force sensiblement égale avec une légère avance pour les libéraux.

* Cette étude a été réalisée dans le cadre du Centre d'analyse et de documentation politique de l'Université de Liège. Nous tenons à remercier Monsieur M. Hotterbeex pour ses remarques constructives.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Précisons ce qu'il en est de ces affirmations par le tableau ci-après :

Communes	Nombre de sièges	PSB	PSC		PLP	RW	PC	Divers
Liège . . .	41	11	11		13	5	1	
Angleur . .	15	8		6		1		
Bressoux . .	15	7	5		1			2
Chênée . .	15	8	7					
Glain . . .	13	11	1				1	
Grivegnée . .	19	11	3		3	2		
Jupille . .	15	9	3		3			
Rocourt . .	13	6						7
Wandre . .	13	9					1	3
Total . . .	159	80	30	6	20	8	3	12

Les infrastructures, les recettes, les dépenses et les dettes des communes périphériques vinrent également s'ajouter à celles de l'ancien Liège. Les services, installés uniquement dans une des communes fusionnées, furent étendus à l'ensemble de la nouvelle entité. Cette façon d'agir entraîna la mise en place d'un nouveau personnel. Ainsi, la rationalisation, tant attendue, ne se manifesta qu'à la tête des communes par une diminution du nombre des Bourgmestres, Echevins, Conseillers, Secrétaires et Receveurs communaux. Pour permettre aux « nouveaux Liègeois » de s'adapter le mieux possible à la fusion, les responsables de la ville organisèrent la décentralisation et la création d'antennes administratives. En cinq ans, de 1977 à 1981, Liège engagea 26 % d'agents communaux supplémentaires. C'est ainsi que l'effectif passa de 6.289 à 7.914 agents (1). En 1981, un coup d'arrêt est donné à cette progression puisqu'à partir du second semestre de l'année, les départs naturels ne sont pas remplacés. Il faut ajouter que les agents du CPAS (5.000 unités), lequel bénéficie d'un pouvoir autonome, ne sont pas repris dans ces chiffres. La plus grosse partie du personnel enseignant nommé (85 % environ) n'est pas repris non plus puisque c'est l'Etat, qui par un subside mensuel à la ville, paie les traitements de ces agents.

L'aggravation du déficit des finances de la Ville, qui est le résultat peut-être de la fusion des communes, mais également d'une politique d'accroissement plus rapide des dépenses que des recettes, d'une dégradation de la conjoncture économique et d'une hausse importante des taux d'intérêts bancaires, a conduit Liège au bord de la faillite totale.

(1) Budgets de la Ville de Liège 1979 et 1983 : page 3.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Analysons cela par le tableau qui suit :

Exercices propres (1)	*Valeurs absolues en francs*		%	
	1977	*1981*	*Augmentation*	*Diminution*
Recettes ordinaires	9.380.300.710	12.318.437.144	31,3	
Dépenses ordinaires	11.668.712.572	18.473.926.223	58,3	
Dépenses du personnel	6.480.245.605	9.305.276.419	43,6	
Dépenses de fonctionnement	969.857.360	1.336.769.888	37,8	
Dépenses de transfert sur exercice ordinaire	753.788.031	946.727.225	25,6	
Dépenses de la dette sur exercice ordinaire	2.769.101.289	5.801.628.966	109,5	
Déficit ordinaire	2.290.475.367	6.159.748.844	168,9	
Recettes extraordinaires	4.549.295.792	11.297.944.613	148,3	
Dépenses extraordinaires	2.591.168.881	3.617.536.913	39,6	
Investissements	1.528.819.631	741.855.502		51,5
Dépenses de transfert sur exercice extraordinaire	44.642.855	30.793.471		31
Dépenses de la dette sur exercice extraordinaire	1.017.706.395	2.844.887.940	179,5	
Boni extraordinaire	1.958.126.911	7.680.407.700	292,2	

(1) Tableau établi par l'analyse des comptes de la Ville de Liège de 1977 et 1981.

En premier lieu, nous constatons un accroissement plus rapide des dépenses ordinaires par rapport aux recettes ordinaires. L'explication donnée par le Collège des Bourgmestres et Echevins est que la qualité de métropole de Liège entraîne des dépenses pour une population qui dépasse largement ses frontières. L'Orchestre de Liège, le Centre Lyrique de Wallonie, le Nouveau Gymnase, le Service régional d'incendie, l'Enseignement, les Musées, l'Abattoir, le Service de l'inspection des denrées alimentaires, le Palais des Congrès, le Palais des Foires, le complexe sportif de Naimette-Xhovémont, les Bibliothèques publiques, les Centres culturels et sportifs ne serviraient pas qu'aux 210.000 Liègeois mais également à une agglomération d'environ 600.000 habitants. Si nous ajoutons que Liège est un centre commercial important avec ses piétonniers, ses cinémas, la Batte, les Fêtes du 15 Août et de Wallonie, nous constatons qu'elle attire également une population plus importante encore, venant de la province et même de l'Allemagne et des Pays-Bas. A cause de ce fait, Liège a mis sur pied, pour citer un exemple, une police communale proportionnellement plus étoffée et mieux équipée que celle d'une ville de moindre importance et ce, afin d'assurer la sécurité de la population résidente ou de passage. Au 1er janvier 1977, la nouvelle entité comprenait 799 policiers alors qu'en 1979, ce chiffre était passé à 917 unités, soit une augmentation de 15 % environ. En ajoutant les forces de gendarmerie, Liège a proportionnellement, par rapport à sa population, le plus grand nombre de policiers de Belgique. Ce service comporte 23 divisions territoriales avec ses agents

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de quartier, un peloton anti-banditisme, une brigade judiciaire, une brigade de la circulation, un service de la paix publique et est équipé d'un armement sophistiqué de voitures et motos rapides, d'un central télévisuel de contrôle et de la circulation basé sur une série de caméras disséminées dans l'ensemble de la ville et surtout un splendide nouvel Hôtel de Police, inauguré le 7 septembre 1981.

La loi sur le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) qui remplaça en 1976 l'ancienne Commission d'Assistance Publique (CAP) aggrava, au point de vue financier, la situation des communes fusionnées. Par cette loi, une politique d'aide sociale à tous les Belges fut mise sur pied. L'étendue des domaines couverts par cette politique allait beaucoup plus loin que l'assistance aux pauvres. Les moyens financiers ne suivirent cependant pas les exigences de la nouvelle loi. Le déficit des hôpitaux et la moitié du « minimex » durent être pris en charge par les CPAS. Le déséquilibre financier qui en résulta est, aujourd'hui, en grande partie couvert par les communes, pouvoirs de tutelle de ces CPAS. C'est ainsi que Liège verse des subsides au CPAS pour parer à l'insuffisance de ses ressources. En 1977, 413.825.700 francs furent donnés au Centre Public d'Aide Sociale. En 1981, ce chiffre se montait à 601.638.996 francs, soit une augmentation de 45,4 % (2).

Le mode de répartition du Fonds régionalisé des communes tient compte de la qualité de métropole de Liège. En fait, ce fonds régionalisé est réparti entre trois catégories de communes. La première catégorie, qui regroupe les deux métropoles de Liège et Charleroi, reçoit environ 35 % du Fonds. La part de Liège est supérieure à celle de Charleroi. A la deuxième catégorie, où l'on retrouve les villes d'Arlon, Huy, La Louvière, Mons, Mouscron, Namur, Seraing, Tournai et Verviers échoit à peu près 17 %. Enfin, la troisième catégorie, composée des autres communes, perçoit approximativement 48 %. Chacun estime recevoir trop peu. Les petites communes affirment que les métropoles et les villes moyennes ont une part trop belle. Les villes moyennes trouvent que Liège et Charleroi s'approprient trop d'argent. Les deux grandes cités wallonnes, enfin se sentent défavorisées par rapport aux métropoles flamandes. En effet, avec la régionalisation du Fonds des communes, l'allocation flamande est plus importante que celle de la Wallonie (environ 52 % contre 39 %). Avant cette régionalisation (loi du 5 janvier 1976), les quatre grandes villes belges (Anvers, Bruxelles, Gand et Liège) recevaient ensemble, 37 % du Fonds national de l'époque.

S'il est vrai que Liège est un pôle d'attraction économique, culturel, social et politique, profitant aux commerçants, industriels et artisans lié-

---

(2) Comptes de la Ville de Liège 1977, p. 253 et 1981, p. 273.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

geois, il n'en reste pas moins vrai que l'on est en droit de se demander si les autorités communales n'ont pas provoqué un développement administratif trop important et au-dessus des moyens de la Ville. La question mériterait une étude approfondie.

Pour notre réflexion, sachons que Charleroi, la première métropole wallone sur le plan démographique dépensa par habitant 28.000 francs en 1981 alors que Liège en dépensa 82.000 soit 193 % de plus (3).

En 1982, Liège reçut par habitant 22.222 francs, alors que Charleroi obtint 13.700 francs, soit 38 % de plus (3).

Du côté des dépenses d'investissement, nous constatons que sur les six années de la législature précédente, la Ville a investi annuellement, en moyenne, 1 milliard 323 millions avec un plafond en 1978 de 1 milliard 808 millions. Alors pourquoi entre 1977 et 1981 la chute est-elle de 51,5 % ? La raison en est qu'il est plus simple de réduire ses dépenses d'investissement que celles du personnel et de fonctionnement. En effet, en 1981, année qui vit le coup de frein au développement des dépenses, la Ville de Liège n'a investi que 740 millions environ. En 1982, 598 millions furent dépensés et en 1983, on ne prévoit que 477 millions. Pourquoi, cette année 1981 est-elle un point pivot dans l'évolution de la situation financière de la Ville de Liège ?

Depuis 1974, nous sommes confrontés à une crise économique qui a cruellement atteint Liège. Si jusqu'en 1981, cette ville a pu continuer une politique de développement, l'aggravation de la conjoncture internationale par le biais de la hausse des taux d'intérêt a frappé la Cité Ardente de plein fouet. En effet, en 1977, la dette cumulée de la ville s'élevait à 15 milliards alors que fin 1982, elle était de 40 milliards, soit une progression de 166,7 %. La raison de cette aggravation réside essentiellement dans une hausse des taux d'intérêt. En 1978, ce taux était de 8,75 %, alors que en 1981, il était passé à 15,10 %, soit une augmentation de 72,6 %. C'est ainsi qu'en 1981, la Ville à dû payer en remboursement sur la dette de l'exercice ordinaire 109,5 % de plus qu'en 1977. Ce poste des dépenses ordinaires pèse donc plus lourdement encore sur le déficit de l'exercice propre que les dépenses de personnel et des frais de fonctionnement. Nous constatons que ce déficit propre, constant depuis 1932, à financer par l'emprunt, s'est accru, sur les cinq premières années de la législature précédente de 168,9 %. Une telle aggravation a entraîné la Ville dans une spirale d'emprunts importante qui s'est brusquement arrêtée lorsque le consortium des banques, refusa en 1981, de prêter 10 milliards à la Ville

---

(3) Roger Rosart : « Charleroi : 416 millions d'économies et 197 millions de taxes accrues » ; *La Libre Belgique* du mardi 29 mars 1983, p. 6.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de Liège. Le Crédit Communal dut, cette année-là, compenser la désaffection du secteur privé et prêter l'argent demandé. Pourquoi, cette fois-ci, le Consortium bancaire refusa-t-il de couvrir l'emprunt ?

Un appel public de fonds par la méthode de l'emprunt est couvert en partie par des souscriptions de particuliers. Mais la plus importante part est couverte par les banques. En 1981, la situation de Liège est considérée comme trop grave par les banquiers pour lui fournir encore les fonds nécessaires pour équilibrer son budget. En réalité, tout n'est question que de garantie. On sait que la régionalisation du 8 août 1980 transféra la tutelle des communes de l'Etat central aux Régions. La garantie de la Région wallonne fut considérée comme trop peu crédible par les banques. Seul, l'Etat pouvait fournir l'aval nécessaire, mais il refusa. En fait, le gouvernement exigea au préalable un plan de redressement des finances liégeoises avant d'agir. En ce début de printemps 1983, il n'y a pas encore de plan approuvé par l'Etat, alors que les besoins de la ville se sont encore aggravés. Aujourd'hui, 14 milliards seraient nécessaires pour boucler les comptes de 1982 et passer 1983, sans problèmes. Le Crédit Communal refuse, cette fois, de remplacer les banques. Depuis le mois de mai 1982, la ville vit sous le régime des avances sur le Fonds des Communes 1983 (823 millions) et sur des crédits de pont, appelés « ballons d'oxygène », qui lui sont prêtés par le Crédit Communal. Le dépôt obligatoire auprès de cet organisme bancaire, des futures recettes de la Ville doivent servir de garantie.

Il pourrait paraître étrange que l'exercice budgétaire extraordinaire soit en boni. Cela est dû à l'apport en recettes des 10 milliards 500 millions qui ont servi en partie, à couvrir le déficit de 1981. En 1982, 6 milliards seraient nécessaires pour payer l'ONSS et les fournisseurs. Si on ajoute 34 milliards de dettes cumulées sur emprunts, nous aboutissons bien aux 40 milliards qui effrayent tant de Liégeois. En un an, il y a donc eu un accroissement de 17,6 % de cette dette cumulée. En 1983, 8 milliards supplémentaires devraient être fournis pour réaliser le budget. Soit, encore un accroissement de 20 % de la dette cumulée.

La structure démographique de Liège n'est pas meilleure (4). En effet, entre le 31 décembre 1977 et le 31 décembre 1982, Liège a perdu 10,6 % de sa population, qui est passée de 235.000 à 210.000 habitants. Au 1er janvier 1980, le nombre des pensionnés représente 18 % de la population globale à Liège, alors qu'au niveau national cette catégorie d'habitants ne dépasse pas 14 % des Belges. A la même date, le Royaume

(4) *Bulletin mensuel de l'ONEM ;* décembre 1982 ; comparaison des pourcentages nationaux et régionaux, p. 5 et tabl. 17. Budgets de la Ville de Liège de 1978 et 1983. Annuaire statistique de 1980.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

tout entier regroupe 9 % d'immigrés, alors que la Wallonie en compte 13 %. La Province de Liège avoisine les 14 % et la Ville de Liège monte aux environs de 17 % d'immigrés. En outre, Liège vit dans une région particulièrement touchée par la crise : au 31 décembre 1982, 22,6 % du nombre d'assurés contre le chômage de l'agglomération liégeoise, couverte par l'ONEM de Liège et de Huy, sont sans emploi, soit 5 % de plus qu'au niveau national.

A la vue de ces chiffres, on comprend mieux dans quelles difficultés la Ville de Liège se débat aujourd'hui. Elle n'est cependant pas la seule. Beaucoup d'autres villes et communes wallonnes et flamandes, comme Charleroi et Anvers seront bientôt dans des difficultés aussi graves. Liège est toutefois la première à créer l'éclat fâcheux. A l'heure actuelle, une lutte d'influence politique s'engage entre le Pouvoir central et l'Union des Villes et des Communes, en vue de règler globalement le problème des finances communales.

Au niveau de Liège, cette lutte est également présente. Toute la campagne électorale et les négociations pour la formation de la nouvelle coalition RPSW - Ecolo le laissèrent apparaître. Nous l'analysons maintenant.

II. **Les cartels.**

1. *Le Rassemblement Progressiste et Socialiste Wallon (RPSW).*

Aux dernières élections législatives de 1981, Guy Spitaels, président du Parti Socialiste appelait à l'ouverture des listes du PS à des hommes et des femmes de l'extérieur qui marqueraient une volonté d'« union de la gauche » des francophones de progrès.

Après quelques hésitations qui virent certaines luttes de tendance, le PS de l'arrondissement de Liège fut un des premiers à répondre positivement à cet appel. C'est ainsi que, Jean Mottard, du Rassemblement Populaire Wallon de Liège a été élu député sur la liste socialiste et fait partie aujourd'hui du groupe socialiste à la Chambre.

Lors de la préparation des élections communales liégeoises du 10 octobre 1982, le RPW fut demandeur pour une alliance avec les socialistes. Ceux, qui au sein du PS avaient été les protagonistes de l'ouverture au RPW en 1981, relancèrent l'idée de rassemblement des progressistes dans lequel les socialistes joueraient un rôle moteur. Le but avoué était d'accueillir des membres de cette Démocratie Chrétienne qui se trouvait éclatée entre différents partis comme le RPW, le RW (Rassemblement Wallon), le POC (Parti Ouvrier Chrétien) et encore le PSC (Parti Social Chrétien). Le but présenté de cette ouverture était de négocier un accord de cartel afin d'obtenir une majorité absolue de gauche au Conseil communal de Liège.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le RPW et le RW répondirent très vite positivement. Les discussions avec le POC et les contacts discrets avec certains membres de la Démocratie Chrétienne tournèrent court. Les premiers contacts que le PS eut avec le PC (Parti Communiste) et la LRT (Ligue Révolutionnaire des Travailleurs) furent sans lendemain.

Le PS, le RW et le RPW se retrouvaient seuls pour entamer les négociations qui devaient aboutir à la conclusion d'un accord sur la formation du Rassemblement Progressiste et Socialiste Wallon (RPSW).

A. *Pourquoi ce type de cartel ?*

En 1976, lorsque les libéraux et les socialistes liégeois signèrent un accord de législature, il était prévu, qu'au lendemain des élections de 1982, ces deux groupes devaient se recontacter par priorité afin de voir, s'ils continuaient leur expérience commune. Cet accord avait été signé par des membres du PS et du Rassemblement Libéral Liégeois (RLL). Aujourd'hui le RPSW n'est plus le PS homogène de l'époque. Le désir d'une majorité absolue du RPSW a pour but de mettre les libéraux dans l'opposition. On se demande, alors, si le RPSW n'hypothéquait pas, en partie, cet engagement ! Pourquoi, le Parti Socialiste cherchait-il un autre type de majorité ?

En 1982, plus encore qu'en 1976, entre la base militante et souvent syndicaliste du PS et les libéraux, il y avait plus que de l'incompatibilité d'humeur. Les libéraux au pouvoir avec les socialistes, avaient trop souvent, selon les militants PS, fait prévaloir leur optique politique au détriment de celle des socialistes. L'action sociale du Collège sortant était considérée comme trop faible. De plus, entre la signature de l'accord de 1976 et la fin de la législature, le RLL s'était transformé en Parti Réformateur Libéral (PRL) avec l'arrivée des dissidents du Rassemblement Wallon de Liège, regroupés au sein du Groupe d'Action Wallonne (GAW). Un conseiller communal de ce PRL (Jean Gol) siègeait depuis 1981 au Gouvernement, était considéré par les militants socialistes comme anti-social, et les difficultés financières rencontrées par la Ville ne semblaient pas inspirer la solidarité liégeoise nécessaire de ce ministre et conseiller communal PRL au sein du Gouvernement. C'est, du moins le sentiment qui prévalait au sein de la base militante socialiste. Il n'en fallait pas plus pour que le départ des libéraux du Collège échevinal soit souhaité. Pour cela, la proposition d'un cartel de gauche qui obtiendrait une majorité absolue et qui pourrait évincer des libéraux, fut accueillie avec un certain enthousiasme. Les protagonistes socialistes de ce cartel mirent en évidence la possibilité d'éliminer les libéraux pour rallier les derniers hésitants socialistes à la formule RPSW.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

L'idée d'ouverture aux progressistes et surtout aux chrétiens de gauche semblait, en 1982, avoir fait son chemin au sein d'un parti jusque-là laïc comme le PS. L'anti-cléricalisme qui poussait les socialistes liégeois à négocier plus facilement avec les libéraux qu'avec les chrétiens semble avoir provisoirement vécu. L'action commune socialiste qui obligeait un mandataire de ce parti à être affilié à un syndicat et une mutuelle socialistes et à mettre ses enfants à l'école officielle, n'existe plus. Les barrières psychologiques qui séparaient chrétiens de gauche et socialistes paraissent s'effacer de plus en plus. C'est du moins, l'avis de dirigeants du PS liégeois.

Le RW, après le départ du groupe Gol - Knoops - Perin le 24 novembre 1976 et après la scission du RPW en octobre 1981, savait que « en isolé », le combat serait plus que difficile à mener. Avait-il une chance d'obtenir encore des représentants dans le nouveau Conseil communal après le 31 décembre 1982 ?

Le RPW à cause de sa dissidence, n'était pas en meilleure position. Ces deux partis étaient donc très favorables à ce genre de cartel.

Le calcul électoral est présent aux yeux de tous, d'autant plus que le système Imperiali favorise encore davantage les grands groupes que ne le fait le système d'Hondt.

Il faut signaler que l'esprit frondeur du Liégeois et l'originalité principautaire ont sans doute influencé également la formation d'un tel cartel. Mais dans quelle mesure ? Cela mériterait d'être vérifié.

Un accord entre les formations fut signé le 8 mai 1982.

B. *Le contenu de l'accord.*

Nombre de candidats :

1. Le PS présenta 42 candidats, occupant les places 1 à 5, 7, 9, 11 à 22, 25, 26, 28, 30, 32 à 49 et 51.

2. Les 5 candidats RW auront les places 8, 10, 24, 29 et 50.

3. Le RPW, enfin s'est vu attribuer les 4 positions suivantes : 6, 23, 27 et 31.

Suivant les résultats, la répartition au sein du Conseil se ferait de la sorte :

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

	PS	RW	RPW
20 sièges	17	2	1
21 sièges	18	2	1
22 sièges	19	2	1
23 sièges (1)	*20*	*2*	*1*
24 sièges	20	2	2
25 sièges	20	3	2
26 sièges (2)	*21*	*3*	*2*
27 sièges	21	3	3
28 sièges	22	3	3
29 sièges	22	4	3
30 sièges	23	4	3

(1) Nombre de sièges obtenus le 10 octobre 1982.
(2) Cas où ils auraient obtenu la majorité absolue.

Pour faire respecter cette répartition, les trois parties intéressées dans le cartel s'engagent à faire signer à leurs candidats un accord de désistement automatique.

En cas de majorité absolue, le Collège se composerait comme suit :

1. Bourgmestre PS
2. Président du CPAS PS
3. Dix échevins 7 PS, 2 RW et 1 RPW

Les élus du cartel formeront un groupe unique au sein du Conseil communal et au CPAS.

Les négociateurs des trois groupes s'engageraient à rencontrer, en priorité le PRL, après les élections. Nous verrons que cet engagement sera biaisé par la formation de l'UPL.

Enfin un programme commun fut élaboré sur le thème « Liège vivra ».

C. *Le programme RPSW.*

Sur base du thème « Liège vivra », le RPSW a développé 15 points qui formèrent son programme électoral.

Le cartel des « gauches » proposait en premier lieu de s'atteler à résoudre les problèmes économico-financiers de la ville. Son but était, à long terme, de faire de Liège une très grande métropole qui serait un pôle d'attraction. Liège « axe mosan 9000 », le développement des techniques de pointe par l'Université, la création d'intercommunales pures dans le domaine énergétique et un plan de redressement de la situation démographique en étaient quelques exemples. Dans un avenir plus rapproché, l'équilibre budgétaire, la défense du statut du personnel et un paiement plus rapide des sommes dues par l'Etat formaient des revendications prioritaires.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Dans le but de ramener à Liège une population qui a déserté, le RPSW proposa un aménagement du territoire par la rénovation de l'habitat, la priorité aux transports en commun, un meilleur contrôle des grands travaux de démolition et le développement d'espaces verts.

Le RPSW voulait développer également, ce qu'il est permis d'appeler une économie douce. L'aide aux PME, l'harmonisation grandes surfaces - petits commerces et l'extension d'un tourisme populaire (campings, auberge de jeunesse) étaient des moyens de concrétiser cet objectif.

La culture et le sport furent abordés dans le but de décentralisation, de participation et d'adaptation aux désirs spécifiques de chacun, cela, grâce à une série d'infrastructures plus légères. Le but était de supprimer les manifestations de prestige et de favoriser le développement d'une politique culturelle et sportive plus populaire.

La santé et l'aide sociale furent considérées comme primordiales. Une série de moyens préventifs, comme l'éducation sanitaire et l'amélioration de l'hygiène fut proposée pour une meilleure action médicale. Le développement d'une politique sociale proche de chacun permettrait à tous les citoyens liégeois de mener une vie conforme à la dignité humaine. Pour cela, une politique spécifique suivant l'âge ou la condition physique serait appliquée. L'aide aux familles, les repas à domicile et l'assistance juridique sont d'autres exemples de cette action sociale. Pour ce faire, une équipe de travailleurs sociaux compétents et en nombre suffisant devrait être entretenue.

Pour le RPSW, tous ces objectifs seraient atteints si un esprit de démocratisation accru de l'Institution communale liégeoise et une participation, mieux conçue des citoyens, à travers des comités de quartier, une volonté de concertation permanente et des consultations répétées de la population sur une série de sujets multiples étaient instaurés.

2. *Le cartel « Union Pour Liège ».*

L'alliance progressiste menaçait de prendre la majorité absolue et de reléguer les deux autres partis traditionnels dans l'opposition. Aussi le PRL et le PSC constituèrent l'Union Pour Liège, alliance électorale locale pour laquelle ils déposèrent le sigle national UPL. L'accord PRL - PSC fut signé le 7 juin 1982, soit un mois après la signature de l'accord formant le RPSW. La volonté politique était de contrebalancer l'effet technique du cartel PS - RW - RPW, de résister à la volonté d'ériger une majorité de gauche. Ainsi, avant les élections, William Ancion qui menait la tendance chrétienne dans l'UPL, estimait dans « Liège Demain », un périodique d'information du Parti Social Chrétien de septembre 1982 : « La présentation d'un cartel UPL en réponse au cartel socialiste a déjà fait perdre

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

deux sièges à ce dernier » (5). L'addition des voix sur une seule liste plutôt que la dispersion des voix sur des listes différentes entraîne comme conséquence, rappelons-le, une augmentation du nombre de sièges obtenus.

La présence du Parti Social Chrétien et du Parti Réformateur Libéral au gouvernement, a, d'autre part, renforcé la cohésion des deux partis. En effet, tandis que le RPSW attaquait le gouvernement et l'Etat central, l'UPL insistait sur la responsabilité des gestionnaires de la cité. Ce thème de la gestion responsable fut le centre de la propagande électorale. De même la volonté de s'opposer à une majorité de gauche se présentait régulièrement dans la propagande de l'UPL. Régulièrement, d'ailleurs, l'idée d'une « union sacrée » des trois partis traditionnels est apparue comme solution post-électorale.

On doit remarquer que cette alliance se situe dans la ligne politique défendue par Jean Gol. On sait que le passage du Groupe d'Action Wallonne (ex-membres du RW) dans le milieu libéral s'est fait en novembre 1976, c'est-à-dire après les élections communales et après les négociations RLL - PSB. Gol, Gabriels et Foret furent, au début, rejetés par le Rassemblement Libéral Liégeois. Ils se placèrent cependant au sommet de l'appareil dirigeant du PRLW puis du PRL, en disant qu'ils voulaient respecter les accords communaux signés par les libéraux. C'est ainsi que M. Foret remplaça Mme Langevin comme échevin, en fin de législature, dans un collège échevinal d'alliance socialiste-libérale. Le pouvoir dans l'appareil libéral était passé dans les mains des « nouveaux libéraux ». Ceci est illustré par la composition future de la liste UPL où M. Foret prendra la première place et M. Gol la dernière, place d'honneur, MM. Goldinne, Pirotte et autres anciens échevins se voyant offrir des places intermédiaires, c'est-à-dire moins prestigieuses et moins visibles.

L'accord.

Le cartel était fondé sur le principe de la parité. Le PRL s'attribuait la première place qui était celle du candidat bourgmestre ainsi que la dernière place.

L'attribution des places sur la liste donne le tableau suivant :

PRL : 1e, 3e, 5e, 8e, 11e, 12e, 14e, 15e, 17e, 19e, 21e, 23e, 25e, 27e, 29e, 31e, 33e, 35e, 38e, 41e, 44e, 47e, 49e, 51e.

PSC : 2e, 4e, 6e, 7e, 9e, 10e, 13e, 16e, 18e, 20e, 22e, 24e, 26e, 28e, 30e, 32e, 34e, 36e, 37e, 39e, 40e, 42e, 43e, 45e, 46e, 48e, 50e.

---

(5) *Liège Demain,* bulletin trimestriel d'information du Parti Social Chrétien, n° 14, septembre 1982, p. 6.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Ce qui donne 24 places au PRL et 27 au PSC. Il était prévu que « Si la différence entre le nombre de sièges obtenus par chacun des deux groupes est supérieure à deux, il sera procédé à des désistements pour rétablir cet équilibre. Ces désistements porteront au maximum sur trois sièges ». Cette disposition se présente d'une manière beaucoup plus simple que ce point de l'accord RPSW : cela s'explique par le fait que la négociation est bilatérale au lieu d'être trilatérale.

La proportion correspond à la situation des deux groupes au Conseil communal avant les élections de 1982. Le Parti Réformateur Libéral était représenté par les 7 élus du Rassemblement Libéral Liégeois de 1976 plus 3 des 7 élus du Rassemblement Wallon qui quittèrent ce parti en décembre 1976. Le Parti Social Chrétien avait envoyé en 1976 14 personnes au conseil. En tenant compte du fait que Paul Remouchamps, élu du PSC en 1976, allait devenir, après la signature de l'accord formant l'UPL, tête de file du Rassemblement Chrétien Liégeois, le rapport entre les deux formations était de 13 à 10, rapport qui est presque respecté par l'accord, sauf la clause de sécurité des 5 sièges d'écart (c'est-à-dire un désistement de 3 sièges maximum à partir de 2 sièges de déséquilibre).

L'accord prévoit la formation d'un groupe unique au Conseil communal, mais en cas de majorité seulement. Les conseillers pourront former deux groupes en cas de minorité, contrairement à l'accord RPSW qui prévoyait la constitution d'un groupe unique, purement et simplement. Cet alinéa montre l'asymétrie entre les deux cartels. En effet, on a dit que le RPSW était sous-tendu par une volonté d'union des progressistes et que cette volonté d'une majorité de gauche était commune aux trois partis de la liste. Ici, à l'UPL, la signification de l'accord est ambiguë. Si le langage officiel pré-électoral des deux partis s'accordait à souligner le principe de la localisation du cartel, des circonstances techniques et tactiques qui le justifiaient, la divergence apparaît dans l'interprétation des résultats. Le PRL voit dans l'élection communale liégeoise la « première tentative de bipolarisation ». Le PSC voit dans le succès des Ecolos le signe du refus par une partie de l'électorat de cette bipolarisation : l'accord ne devait et doit ne rester que ponctuel. La validité de cette interprétation sera évaluée ultérieurement, en même temps que l'ensemble des résultats électoraux. Cette parenthèse, cette incursion dans le futur, nous permet de comprendre, a posteriori, la signification politique de la clause des deux groupes en cas de minorité. Elle signifie que les deux groupes ne vivaient pas la bipolarisation de la même manière. Alors que la bipolarisation correspond à la volonté politique du PRL, le PSC s'y sentait enfermé et n'acceptait d'être lié à son partenaire qu'en cas de victoire. Dans l'autre cartel au contraire, on envisageait de toute façon, la formation d'un groupe unique.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

L'accord prévoyait en cas de majorité absolue une parité dans la répartition des charges à partir du mayorat au PRL, c'est-à-dire le mayorat et cinq échevinats au PRL et la présidence du CPAS et cinq échevinats, en ce compris le premier échevinat au PSC. Le principe de la parité, détaillé par une commission paritaire, devait aussi règner pour les intercommunales, les régies et les nominations du personnel (sic).

Dans le cas où le cartel n'obtiendrait pas la majorité absolue, il était prévu que toute négociation devrait s'effectuer solidairement. Et ceci constitue la réponse du berger à la bergère. On sait en effet que le Collège échevinal 1977-1982 était le fruit d'une alliance entre le Parti Socialiste Belge et le Rassemblement Libéral Liégeois. Dans l'accord constitutif de ce collège, il était convenu qu'au cas où ni l'un ni l'autre n'obtiendrait la majorité absolue en octobre 1982 ces deux partis s'engagaient à négocier par priorité l'un avec l'autre. Dans l'accord du 8 mai 1982 formant le RPSW, le principe de la négociation éventuelle, menée par une délégation du cartel solidairement, étant acquis, le PS avait fait inscrire que : « les négociateurs PS, RW et RPW acceptent de rencontrer en priorité le PRL, partenaire actuel du PS au collège ». Ainsi, le PS respectait la forme de l'accord de 1976 et ne risquait pas de se voir accuser de revenir sur sa parole. L'accord UPL du 7 juin 1982 est plus précis encore, puisque, après avoir décrit cette partie de l'accord qui lie le PSB au RLL, il est stipulé : « Le PRL s'engage à ne participer à cette négociation avec le PS que dans le cadre de l'Union Pour Liège, c'est-à-dire, associé à son partenaire PSC. Le PSC ayant pris connaissance de cet engagement entend également l'accepter et accepte la négociation prioritaire avec le PS au cas où l'Union Pour Liège n'obtiendrait pas la majorité absolue ».

Ainsi le PRL respectait lui aussi la forme de l'accord de 1976. Bien entendu, dans les deux cas, ce n'est que la forme de l'accord de 1976 qui est respectée et non pas le fond. En effet, jamais le PS ne s'engageât à négocier avec le PSC, de même que jamais le PRL ne s'obligeât à discuter avec les RW et RPW. Cette double opération de présentation de partenaires obligés non prévus permettait à chaque cartel de dire que l'accord de 1976 n'était pas respecté par l'autre. En fait, toutes les négociations redevenaient possibles à chaque cartel.

Quant au programme, les principaux axes étaient énoncés dans les directions suivantes. L'assainissement en profondeur des finances de la ville et du CPAS, notamment en mettant fin à des dépenses excessives ou devenues insupportables en temps de crise : cela n'engageait pas à grand chose politiquement dans la mesure où il n'était pas précisé quel type de dépenses était devenu insupportable et dans la mesure où la possibilité d'un accroissement par une augmentation des recettes électoralement peu rentable, il

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

est vrai, n'était pas exclue non plus. La politique sociale était plus précisée dans l'optique d'une priorité aux plus démunis, référence probable à un état de besoin. Un point nettement plus précis marquait la volonté de « favoriser les initiatives privées partout où elles se révèlent plus économes des deniers publics et plus efficaces que la mise en service public ». Un autre axe du programme était une gestion dans un réel esprit de pluralisme, plus particulièrement dans l'enseignement, la culture et le secteur médico-social, l'instauration du référendum communal et l'organisation des élections sociales pour les agents communaux. En outre, d'autres thèmes moins significatifs politiquement sur un axe gauche-droite étaient également abordés : « mieux protéger la sécurité des citoyens ; favoriser l'activité économique et le commerce local ; assurer à Liège son rôle traditionnel de grande métropole régionale, wallonne, francophone et européenne ; achever l'aménagement urbain en développant par priorité la rénovation équilibrée de l'habitat et en assurant au maximum la promotion des espaces verts ». L'ensemble de ces axes furent plus amplement développés dans la plateforme électorale où les objectifs étaient chaque fois accompagnés de propositions concrètes.

Les co-signataires de l'accord (3 PSC et 6 PRL) s'engagaient à le défendre devant leurs instances respectives et pour l'avenir, les partenaires s'obligeaient à réexaminer en commun la possibilité de proroger cet accord pour une ou plusieurs législatures suivantes : « Cet examen aura lieu au cours de l'année précédant les élections communales normales qui suivront celles d'octobre 1982 ».

III. **Les Ecolos et les autres.**

Face aux deux grands cartels, les autres groupes politiques étaient quasiment absents de la campagne électorale.

Il faut cependant signaler, l'action de trois groupes politiques.

Paul Remouchamps et son Rassemblement Chrétien Liégeois (RCL) essaya d'imposer son image de marque dans la campagne publicitaire des deux grands partis. Ayant refusé l'accord de l'UPL, il avait quitté le PSC et tentait de présenter une alternative purement chrétienne.

Le Parti Communiste, ne participant pas à l'« Union des Gauches » qu'était le RPSW, décida de mener une campagne seul mais aussi avec l'idée d'une alternative progressiste après les élections, avec ce même RPSW.

Le Mouvement Ecolo, la plus grande inconnue, refusait de se placer sur l'axe gauche-droite qu'avaient instauré les deux cartels. Leurs résultats aux élections législatives de 1981, où ils se présentaient pour la première fois,

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

pouvaient faire croire à un score intéressant le 10 octobre 1982. Les idées pacifistes, anti-nucléaires et écologiques défendues par ce mouvement semblaient avoir un écho très favorable chez une population de jeunes qui n'acceptaient plus les structures traditionnelles de la politique.

Le droit de vote aux élections communales étant fixé à 18 ans, on était en droit de se poser la question de l'impact des « 18-21 » sur la réussite d'Ecolo.

IV. **L'inconnue DC.**

En 1964, la Démocratie Chrétienne Liégeoise obtenait deux mandats au Conseil communal de Liège. En 1970, celui des deux qui se représentait était allié avec le Rassemblement Wallon. En 1976, l'aile gauche du Parti Social Chrétien de Liège, refusant le peu de place qu'on lui faisait sur la liste menée par J.P. Grafé, se présentait seule sous l'étiquette Démocratie Chrétienne. Cette Démocratie Chrétienne allait prendre 2,5 % de l'électorat, soit 3.376 voix, ce qui ne lui donna aucun siège. Quelque temps plus tard, elle allait se nommer Parti Ouvrier Chrétien, ouvrir une « Maison Ouvrière Chrétienne » aux initiales provocatrices, la MOC, et se faire renier dans une circulaire par le Mouvement Ouvrier Chrétien, en abrégé le MOC. Quoi qu'il en soit, en 1976, le Groupe Politique des Travailleurs Chrétiens, présentait avec la Ligue Révolutionnaire des Travailleurs et des Indépendants, une liste nommée Union des Progressistes qui recueillit presque 1 %, soit 1.296 voix. Ce groupe politique des travailleurs chrétiens représente les membres de la DCL de 1964 qui n'ont pas voulu s'allier ou s'affilier au Rassemblement Wallon, trouvant impraticable politiquement la cohabitation dans un même parti de deux options socio-économiques opposées. Aux mêmes élections de 1976, Albert Lonnoy, l'élu de la DCL de 1964, se retrouvait conseiller communal sur les listes RW en compagnie de Marie Parmentier-Caprasse, une autre militante des organisations du Mouvement Ouvrier Chrétien. En 1982, un élu du PSC de 1976 qui se réclamait de la Démocratie Chrétienne, Paul Remouchamps, refusant l'alliance de droite comme l'amalgame avec les socialistes et autres Wallons de gauche, offrit tardivement aux électeurs de voter pour le Rassemblement Chrétien Liégeois. C'est ainsi que l'électorat travailleur et sociologiquement chrétien pouvait en 1982 voter soit pour Albert Lonnoy, membre du RW, sur la liste RPSW, soit pour Marie Caprasse ou Charles Minet, membres du RPW, sur la liste RPSW, soit pour la liste Rassemblement Chrétien Liégeois, soit pour des PSC « réputés centre-gauche » (cfr. « La Gazette de Liège »), comme Michel Firket ou Jacques Marneffe. Le POC appelait à voter RPSW et le GPTC également.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

S'il existe un électorat démocrate chrétien, il est clair qu'un groupe politique indépendant et permanent n'est pas encore constitué. Le PSC est encore le parti qui regroupe le plus d'électeurs de la démocratie chrétienne. Le malaise règne cependant au sein de la famille sociale chrétienne. Liège a fait l'expérience d'une DC indépendante. Quel sera l'écho dans le reste du pays et l'électorat spécifique suivra-t-il cette voix ?

V. **Les résultats du 10 octobre 1982.**

1. *Les résultats proprement dits.*

La quasi bipolarisation pouvait faire croire, qu'au soir des élections, un des deux cartels emporterait la majorité absolue. Il y avait, bien sûr, le Rassemblement Chrétien Liégeois (RCL) qui pouvait espérer un siège ou deux. Le Parti Communiste qui aurait, sans doute aussi un ou deux sièges. Mais la grande inconnue venait du Mouvement Ecolo. Aux élections législatives de 1981, ils avaient fait leur entrée au Parlement belge. Il était donc raisonnable de penser qu'à partir du 1er janvier 1983 le nouveau Conseil communal verrait des Ecolos siéger dans la grande salle de la Violette.

La campagne électorale vit les deux cartels s'opposer et échanger des propos agressifs. Les autres partis ou groupes politiques arrivèrent à peine à se frayer une place dans la campagne publicitaire de l'UPL et du RPSW. Les Liégeois allaient-ils suivre cette « clarification » de leur vie politique communale ?

Au soir des élections, il était certain qu'aucun des deux cartels ne pourrait gouverner seul. Analysons les résultats (6).

Il faut signaler que le canton électoral de Liège représente exactement la ville de Liège. Cette mise au point faite, on constate qu'entre les élections communales de 1976 et le scrutin législatif de 1981, le RW perd 8,1 %. Le PSC subit un recul de 9,41 %. Par contre le PRL progresse de 11,51 %. Les Ecolos qui ne s'étaient pas présentés en 1976, font un score assez intéressant de 7,41 % dépassant le RW (6,39 %) et le PC (4,55 %). Au vu des chiffres, quelques explications s'imposent. En premier lieu, il faut signaler qu'une comparaison entre un scrutin communal et un scrutin législatif est dangereux. Cette remarque faite, il faut signaler qu'en décembre 1976 le RW éclate en deux tendances. La tendance Gol - Perin qui fonde avec le PLP (Parti de la Liberté et du Progrès) le PRLW (Parti des Réformes et de la Liberté de Wallonie). La tendance Gendebien

---

(6) Résultats officieux du 10 octobre 1982 - Elections Communales - IBM, p. 97.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Listes	Elections 10 octobre 1976			Législatives de 1981 : Canton de Liège		Elections 10 octobre 1982		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Voix	%	Sièges
Déposés	141.243		51	129.830		127.107		51
Valables	135.028	95,60		122.058	94,01	118.974	93,60	
Blancs ou nuls	6.217	4,40		7.772	5,98	8.133	6,40	
PSB - PS	49.954	37,00	21	44.531	36,48	—	—	—
RW	19.954	14,49	7	7.801	6,39	—	—	—
RPSW	—	—	—		—	48.483	40,75	23
PSC	33.946	25,14	14	19.209	15,73	—	—	—
RLL (PLP - PRL)	18.731	13,87	7	30.983	25,38	—	—	—
UPL (PSC - PRL)	—	—	—		—	43.452	36,52	21
PCB	7.804	5,78	2	5.562	4,55	5.270	4,63	1
DC (RCL - Démocrates Chrétiens	3.376	2,50	0			3.918	3,29	0
UP(Union des Progressistes)	1.296	0,96	0	726	0,59	—	—	—
TPO / PTB	350	0,26				277	0,25	0
Ecolo	—	—	—	9.049	7,41	13.871	11,66	6
UDRT	—	—	—	3.523	2,88	1.936	1,63	0
AAJAAT	—	—	—			659	0,55	0
SZ (Signe de Zodiaque)	—	—	—	674	0,55	480	0,40	0
Votez W (FIW + Indépendants)	—	—	—			463	0,39	0
RAL (Rassemblement apolitique)	—	—	—			165	0,14	0

qui oriente le RW vers une politique basée sur l'autogestion. Au niveau liégeois, les dissidents du RW (Gol, Foret, Gabriels) fondent un groupe autonome (GAW)) qui rejoindra le RLL en cours de législature pour former le PRL. Il ne reste donc que quatre conseillers communaux RW. Cependant Lonnoy et Zumkir décident de siéger comme indépendants. Lonnoy regagnera le RW en cours de législature. En 1981, avant le scrutin législatif, une nouvelle scission apparaît au sein du RW. Le RPW naît de cette scission. A Liège, Marie Caprasse est l'unique représentante de cette formation. Zumkir, quant à lui reste indépendant. En tenant compte des résultats de 1981, le RPSW peut donc espérer 42,87 % des voix (36,48 % du PS et 6,29 % du RW). Il faut rappeler que le RPW était représenté sur la liste socialiste. Au niveau des sièges au Conseil communal, le RPSW pouvait compter sur 24 élus (21 PS, 2 RW et 1 RPW). Les résultats leur donnaient 40,75 % soit 2,12 % de moins qu'aux législatives de 1981 et 23 sièges (17 PS, 3 RW et 3 RPW), soit un de moins.

Selon les résultats de 1981, l'UPL était en droit de s'attendre à un score de 41,11 %. Le bon résultat du PRL en 1981 compensait plus que largement la baisse du PSC mais ne récupérait pas l'ensemble des voix perdues par le RW et le PSC entre 1976 et 1981. Au niveau des sièges, l'UPL espérait obtenir, au moins ceux du PRL et du PSC du Conseil communal de la législature précédente soit 23 élus (13 PSC et 10 PRL). En fait,

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

le PSC comptait 14 sièges dans l'ancien conseil, mais Paul Remouchamps refusa l'accord que conclut son parti avec le PRL et créa sa propre liste qu'était le Rassemblement Chrétien Liégeois. Les résultats du 10 octobre 1982 donnèrent 36,52 % à l'UPL, soit 4,59 % de moins qu'en 1981 et 2,49 % de moins qu'en 1976. En sièges cela signifiait 21 élus pour le cartel (13 PSC et 8 PRL — soit une baisse de 2 élus).

L'objectif affirmé de ces cartels — obtenir la majorité absolue — n'était donc pas atteint. On était en droit de se demander si l'électeur était d'accord avec la bipolarisation. En effet non seulement, la majorité absolue n'était atteinte par aucun des deux géants de la politique liégeoise mais en plus, une diminution en pourcentage s'était fait sentir, tant par rapport à 1981 que par rapport à 1976. Vers qui, alors l'électorat avait-il orienté ses voix de « protestation » ?

Le RCL obtenait 3,29 % et aucun siège, ce qui lui valait une augmentation de 0,79 % par rapport à la DC de 1976.

Le PC récoltait 4,63 % des voix et ne conservait qu'un siège au Conseil communal. Il en perdait donc un par rapport à 1976. Les résultats de 1981 étaient proches de ceux de 1982 (+ 0,08) mais marquaient de fait une baisse de 1,15 % par rapport à 1976.

Le Mouvement Ecolo récolta en grande partie, les voix et les sièges perdus par les autres partis. Avec un score de 11,66 %, il progressa de 4,25 % par rapport à 1981. Il ne s'était pas présenté en 1976. Grâce à ce résultat, il obtenait 6 sièges, au Conseil communal. C'était, lui, le grand vainqueur des élections. Une alliance entre les deux cartels s'avérait impossible. En effet, la campagne électorale avait trop marqué leurs divergences et leurs oppositions. Les Ecolos tenaient donc les clés de la solution. Comment allaient-ils les utiliser ?

L'UDRT qui semblait s'affirmer à Bruxelles et espérait une percée à Liège, n'obtint que 1,63 % des voix et donc perdait 1,25 % par rapport à 1981. Ce petit parti ne se présentait pas en 1976.

Une série de petits partis (AAJAAT., SZ, « Votez W », RAL), obtenaient 1,48 % des voix, soit une augmentation de 0,93 % sur les petits partis divers de 1981.

2. *Les sondages d'opinion pendant la campagne électorale.*

La campagne pour les élections du 10 octobre à Liège fut l'occasion de voir, pour la première fois, dans le cadre de scrutins communaux le développement des techniques de sondage afin de déterminer les intentions de vote des Liégeois. Une véritable bataille de sondages fut engagée, alimentée principalement par l'existence toute fraîche du CLEO, née dans l'orbite de l'Université de Liège.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Il semble que quatre sondages furent réalisés au cours de la campagne électorale.

En juin 1982, l'UPL commanda à l'ICSOP un sondage dont les résultats ne furent pas publiés. Cependant M. Gol (Ministre PRL et Conseiller communal liégeois) affirma, dans une conférence de presse, que 42 % des voix se porteraient sur la liste UPL, alors que 38 % seulement soutiendraient le RPSW, plaçant en tête le cartel libéral-social-chrétien. Les Ecolos, quant à eux, récolteraient, plus ou moins, 7 % des suffrages.

Au mois d'août de la même année, le journal « L'Information » publia les résultats d'une enquête du CLEO (Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion). Selon cet organisme, les chiffres seraient assez différents. En effet, suivant cette enquête l'UPL n'obtiendrait que 35,68 % des votes exprimés, tandis que le RPSW en totaliserait 38,26 %. Le CLEO faisait donc apparaître pour l'UPL une différence de 6,32 % par rapport au sondage de l'ICSOP et le plaçait en deuxième position après le RPSW. L'on peut s'interroger sur les raisons de ces différences. Les résultats électoraux du 10 octobre 1982 auraient en tout cas tendance à confirmer les estimations du CLEO. En effet, outre les estimations pour les deux cartels, le CLEO faisait apparaître la percée Ecolo (13,15 % des votes exprimés).

En septembre, le PS reçut les résultats d'un sondage commandé également au CLEO et qui tentait de cerner l'image de marque des candidats, la qualité des services communaux, la valeur de la gestion passée et, accessoirement, d'obtenir une estimation des résultats du scrutin. Ce document ne fut pas publié, même si le PS en présenta quelques éléments lors d'une conférence de presse.

Enfin, il semble qu'un quatrième sondage fut commandé par l'UPL à l'ICSOP au début d'octobre 1982. Les résultats ne furent pas rendus publics, mais tout laisse supposer que les données du CLEO, du mois d'août, étaient confirmées.

VI. **Les négociations : Ecolo au pouvoir.**

En fait, l'enquête du Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion avait déjà donné 13,15 % des intentions de votes avant le 30 août 1982 à Ecolo. Cette enquête, quoique réalisée avant l'annonce de la constitution d'une partie de la démocratie chrétienne en liste propre sous le nom de « Rassemblement Chrétien Liégeois » et sous la direction de Paul Remouchamps ex-conseiller communal du PSC, orienta des contacts pré-électoraux. Ecolo fut en effet rencontré par des membres du RPSW avant les élections afin, sans doute, de tester le sérieux de ce nouveau venu dans la politique. Les dirigeants du PS y remarquèrent qu'entre le RPSW et Ecolo, « il y avait plus

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de choses en commun que de choses divergentes », ainsi la volonté de s'opposer au nucléaire, le désir d'une plus grande participation du citoyen et la volonté d'un autre urbanisme citadin. En raison du langage très dur utilisé par Michel Foret, chef de file UPL, lors de la campagne électorale, à cause de l'obligation d'inclure le PSC dans une négociation éventuelle avec le PRL et vu les contacts favorables avec Ecolo qui s'étaient soldés par la promesse de ne pas prendre d'engagement avec un autre groupe avant de s'être vu entre Ecolo et RPSW, il fut répondu, le dimanche 10 octobre vers 17 heures, à un coup de téléphone du PRL, que le Parti Socialiste « avait le temps ». Le soir même, il fut décidé que Ecolo et le RPSW étaient disponibles l'un pour l'autre, qu'il n'y aurait pas de discussion avec d'autres groupes. Le Comité Central du Parti Socialiste approuva cette position. Le lundi matin, Ecolo rencontrait et l'UPL — mais, pour Ecolo il ne s'agissait pas d'« entrée en négociation » — et le RPSW. Le lundi soir, l'assemblée du mouvement Ecolo décidait d'interrompre les contacts avec l'UPL et de négocier sur le fond avec le RPSW uniquement, Ecolo voulant soigner sa crédibilité auprès de ses interlocuteurs privilégiés. On sait que, contrairement à l'habitude, des négociations portèrent d'abord sur le contenu d'un contrat de législature et seulement ensuite sur la répartition des charges. On sait aussi qu'Ecolo fit de nombreux retours à son assemblée générale durant les négociations. Enfin, après deux refus d'Ecolo de signer un accord politique, une solution fut trouvée et signée le 20 octobre 1982. L'accord politique cadre élaboré par le Rassemblement des Progressistes et Socialistes Wallons et le Mouvement Ecolo constituait un contrat de législature en vue de la gestion de la ville de Liège de 1983 à 1988. C'est un document de 21 pages dont la première rappelle que des groupes de travail représentatifs de la nouvelle majorité vont s'attacher à rédiger le programme de gestion qui établira des priorités et un calendrier. Ce programme de gestion appelé « la brique » par les partenaires de la majorité comporte 150 pages. Avant de le ratifier, le Parti Socialiste a demandé de le soumettre aux sections locales (correspondant aux anciennes communes) de l'Union Socialiste Communale. L'originalité de l'accord ressort suffisamment si l'on met en évidence quelques points significatifs. Ainsi, il est prévu de diffuser sur le câble de la télédistribution les séances du Conseil communal et les communications importantes aux commissions réunies sur des questions importantes et avant le débat du Conseil communal, la présentation des émissions didactiques et contradictoires en vue d'éclairer la portée des décisions à prendre. De même on décide l'édition d'une publication officielle rendue en partie accessible à l'opposition. On veut également réserver à l'affichage libre un tiers des surfaces autorisées pour l'affichage commercial. La mise sur pied du referendum d'initiative

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

populaire ou d'initiative échevinale ainsi que des comités de quartier est également envisagée. Sur le plan financier, l'on veut que l'Etat central restaure les conditions d'une autonomie communale effective et remplisse ses devoirs. On veut également que le Collège assume par ses propres moyens les contraintes dues à la situation financière. Le chapitre concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la régie foncière, le logement et les transports en commun est fondé sur des principes d'information et de consultation des populations et de la plurifonctionnalité des quartiers et ce par le moyen d'abord d'une étude des déplacements qui soit avant tout qualitative.

La politique de la jeunesse souligne la nécessité de participations des groupements à la gestion des centres « J », l'ouverture de locaux aux associations et l'amplification de l'aide aux centres de jeunes et de quartiers. Dans le chapitre culturel, un point original ressort à la lecture : « promouvoir simultanément la culture technique et la culture dite classique afin de rendre à la première la place qui lui est due. Cela dégagera l'individu d'une dépendance technologique excessive et permettra le passage d'une société de consommation à une société de création ». L'enseignement se distingue notamment par la volonté de pluralisme dans les écoles. Dans la fonction publique, le RPSW et Ecolo confirment leur attachement et leur volonté d'appliquer le protocole d'accord signé entre le RPSW et la CGSP-ALR (7).

Il est décidé d'organiser la représentation du personnel par voie d'élection. La politique sociale se veut avant tout préventive ; en outre « en veillant à l'économie et à l'efficacité, il conviendra de définir avec précision les compétences du CPAS pour éviter tout double emploi avec des Echevinats ». La politique de Santé est divisée en action préventive, action curative et secteur hospitalier. La politique économique s'articule autour de deux axes : rassembler les Liégeois et développer la Ville de manière équilibrée, tandis que, pour les intercommunales et les autres organismes économiques, considérés comme outils au service d'une politique, on insiste sur les moyens de leur transparence et le rapport régulier des mandataires de la ville au collège et au conseil chaque année et avant toute décision importante. Bien entendu, on veut organiser le désengagement du secteur nucléaire et le réaliser entièrement en cinq ans. Enfin, les relations extérieures disent vouloir privilégier les jumelages avec des régions du tiers-monde. Signalons aussi l'interdiction du cumul de la charge d'échevin avec toute autre fonction ainsi que le plafonnement du montant du

---

(7) CGSP-ALR : Centrale Générale des Services Publics - Administrations locales et régionales, Syndicat majoritaire.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

revenu lié à l'activité au sein de l'exécutif de la Ville (rémunération et indemnités).

On voit donc, que si beaucoup de monde peut se reconnaître dans la politique annoncée, il n'en est pas moins vrai qu'Ecolo a pesé de tout son poids lors de la négociation du programme. Il faut dire qu'Ecolo représentait l'apport indispensable pour arriver au pouvoir. D'autre part, un échevin Ecolo constate que depuis qu'il a signé l'accord — qui le lie pour six ans — Ecolo a beaucoup moins de force dans la coalition.

Ce phénomène est dû à la perte de leur caractère d'« indispensables » qui les favorisait au moment des négociations. En effet, puisqu'ils acceptent de se sentir liés — leur crédibilité politique est en jeu — ils ne sont plus que minoritaires au sein du Collège échevinal.

En outre, la discussion portait sur des questions idéologiques, et sur le plan du discours, les Ecolos avaient aussi une habilité indéniable. Mais dans la pratique de la gestion technique d'une part et dans la maîtrise, par ailleurs, d'un mécanisme politique aux rouages multiples, dont leurs partenaires sont des praticiens quasi professionnels, ils sont relativement moins avantagés.

Conclusions.

La Ville de Liège, l'Université de l'Etat et Cockerill-Sambre occupent plus de 60 % de la population active de la Cité Ardente. Quant on connaît les difficultés catastrophiques de l'usine sidérurgique et les graves ennuis financiers de l'institution universitaire liégeoise, on imagine avec effroi, l'effondrement de ces trois grands employeurs.

Tout le monde est conscient de la gravité du problème. Une bonne partie des fournisseurs de la ville se sont groupés et ont décidé de ne lui réclamer aucun intérêt de retard. Cette façon d'agir est un signe qui ne trompe pas. Ces fournisseurs, qui sont généralement des commerçants liégeois, refusent d'étrangler la ville en exigeant d'être payés. Le plus souvent, il s'agit de leur plus gros client. Le mettre en faillite ou, en tout cas, aggraver sa dette, les conduirait également au bord du gouffre.

Il est à craindre que le 1er avril 1983, il n'y ait plus d'argent dans les caisses du receveur communal liégeois. Le personnel ne serait donc plus payé. La région wallonne, pouvoir de tutelle, a rejeté le plan d'assainissement de la ville. M. André Damseaux, ministre régional, responsable de la tutelle des communes a demandé au gouvernement un effort spécial

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de 1 milliard de francs pour permettre à la ville de payer son personnel pendant deux mois et règler ses fournisseurs à concurrence de 250 millions pour un dû total de 1 milliard 200 millions. Ce nouveau « ballon d'oxygène » devrait permettre d'étudier le problème liégeois et y trouver, peut-être, une solution.

Le plan d'assainissement prévoit des réductions des dépenses (essentiellement, une réduction de la masse salariale) et la mise en place de nouvelles taxations qui entraîneraient de nouvelles recettes.

Depuis le second semestre de 1981, les membres du personnel qui quittaient naturellement l'administration liégeoise n'étaient pas remplacés. C'est ainsi qu'entre le 1er juillet 1981 et le 31 décembre 1982, Liège a vu une diminution de 563 unités de ses agents communaux. En 1983, il est question d'instaurer la prépension pour accélérer la diminution. Par cette mesure, la Ville espère 500 départs supplémentaires. L'Etat voudrait que l'effort soit encore plus grand. Les barèmes des traitements et salaires des agents communaux sont globalement plus élevés que ceux de l'Etat. En les ramenant au même niveau que ceux de ce dernier, le gouvernement pense que la Ville fera une économie substantielle.

Jusqu'à présent, les syndicats du personnel et le Bourgmestre, lui-même, se sont opposés à cette mesure. L'Etat va-t-il obliger la Ville à se plier à ses exigences ?

Ici se pose le problème politique. Les partis proches du gouvernement (PSC - PRL) se trouvent dans l'opposition au sein du Conseil communal liégeois. Ils forment deux groupes distincts. Le PSC reprochant la gestion passée ne se trouve pas toujours en accord avec son partenaire de l'UPL. Du côté de la majorité, le RPSW forme un groupe uni. Toutefois, l'alliance avec les Ecolos n'est pas toujours simple. Le manque d'habitude, qu'ont ces derniers de gérer la Ville, leur système de fonctionnement interne, entraînent souvent des discordances qui apparaissent dans le grand public. Ce genre de choses irrite parfois les « anciens ».

Une telle coalition peut-elle vivre face à un gouvernement au sein duquel elle n'a aucun allié ? Mais si une crise politique survenait à Liège, on voit mal quelle pourrait être la nouvelle coalition. Le RPSW résisterait-il à ce changement et avec qui le PS, parti le plus important, s'associerait-il pour occuper le pouvoir à Liège ?

Voilà quelques interrogations propres à susciter une réflexion de politique-fiction-catastrophe.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Summary : The communal elections in Liège.

The main explanation of the financial difficulties of the city of Liege are, on one hand, the growth of outlays due to the fusion of the communes in 1977, and, on the other hand, the rise of the interest rates.

For the elections of October 1982, a « labour » coalition faced a « conservative » coalition. After the elections, the « labour » joined with the ecologists. For the first time, the ecologists are at the head of a big city, a city that is virtually in insolvency.

★